



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA

# EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

**MAIRIE DE DOLE**

2022-1364

Délégation de fonctions à Madame Patricia ANTOINE, conseillère municipale déléguée, en charge des seniors et du lien intergénérationnel

Le Maire de la Ville de DOLE,

**VU** l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°20.25.05.01 du 25 mai 2020 dans laquelle Mme Patricia ANTOINE, a été désignée en qualité de conseillère municipale déléguée ;

## ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de fonctions est donnée à Madame Patricia ANTOINE, conseillère municipale déléguée, en charge des seniors, pour prendre tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux domaines suivants :

- Politiques liées aux seniors et au lien intergénérationnel (résidences autonomes, repas à domicile, prévention, colis de fin d'année, animations...),
- Mise en place du service Allô Seniors.

La présente délégation emporte l'engagement et l'exécution des dépenses attachées aux domaines spécifiques ci-dessus, dans la limite de 10 000 € HT.

**Article 2 :** Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°2020-1125 du 27 octobre 2020.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Copie en sera adressée à :

- \* Sous-préfecture de DOLE,
- \* Trésorerie municipale du Grand Dole,
- \* Madame Patricia ANTOINE,
- \* Services concernés.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à DOLE, le 26/09/2022

Le Maire,  
Jean-Baptiste GAGNOUX



Accusé de réception en préfecture  
039-213901986-20220926-AR2022-1364-AI  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022